

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 11 JANVIER 2021 à 20 heures 30**

L'an deux mil vingt et un, le **LUNDI 11 JANVIER**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

**PRESENTS** : François BERROU, Michel BOUILLON, Julie CHARPENTIER, Yohann FOUASSIER, Pierrette LEHAY - Patrick BEAUPÈRE, Michèle DUCHEMIN, Marie-Claude HOUDELIER, Lilian BÈGUE, Jean-François RAIMBAULT, Stéphane SABLÉ, Florence LAMBARÉ, Caroline BEAUDUCEL, Jérôme BÉNÉZET, Yannick BRUNEAU, Noémie GIGNER, Stéphanie BERTHIER-BÉCHU, Nicolas GAUBERT.

**Absente excusée** :

Aurélien VULLO STIENNE ayant donné pouvoir à Caroline BEAUDUCEL

**Secrétaire** : Stéphane SABLÉ

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du lundi 14 décembre 2020 est adopté.

**QUESTION 1**  
**Délib 2021-01-01**

**PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE 2021**  
**SOLLICITATION DOTATION SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT**  
**PUBLIC LOCAL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Lilian BÈGUE, conseiller délégué, responsable VOIRIE rappelle à l'assemblée la décision du 16 novembre 2020 relative au choix du cabinet de maîtrise d'œuvre INGERIF pour les travaux de voirie 2021 et de la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Bourgon, Launay-Villiers et Olivet pour la consultation des entreprises et la passation d'un marché de travaux groupés.

La commune de BOURGON a été désignée coordonnateur de ce groupement.

Sur la proposition de la commission « Voirie », le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir les travaux ci-dessous à savoir :

PROGRAMME VOIRIE 2021	HT	TVA	TTC
La Fintière	4 312,50	862,50	5 175,00
La Cailletière en enrobé	10 421,75	2 084,35	12 506,10
La Boizardière	5 274,90	1 054,98	6 329,88
Les Brosses Route de Launay-Villiers	1 810,00	362,00	2 172,00
La Petite Ferrière	2 340,30	468,06	2 808,36
Le Bois Romé	4 998,50	999,70	5 998,20
La Foucherie	2 728,00	545,60	3 273,60
La Haute Boulaie	10 020,00	2 004,00	12 024,00
Les Hayes	7 054,00	1 410,80	8 464,80
La Huardais	6 037,50	1 207,50	7 245,00
La Petite Gaslière	2 363,75	472,75	2 836,50
Le Busson	3 258,00	651,60	3 909,60
Mondésir	1 583,00	316,60	1 899,60
Trottoirs rue du Doué	3 236,50	647,30	3 883,80
Place des Acacias	2 775,00	555,00	3 330,00
Rue des Poiriers	1 740,00	348,00	2 088,00
<b>Total Investissement</b>	<b>69 953,70</b>	<b>13 990,74</b>	<b>83 944,44</b>
PATA	12 850,00	2 570,00	15 420,00
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>12 850,00</b>	<b>2 570,00</b>	<b>15 420,00</b>
<b>TOTAL PROGRAMME VOIRIE 2021</b>	<b>82 803,70</b>	<b>16 560,74</b>	<b>99 364,44</b>

Le Conseil municipal est informé de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de **34 862 €**, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées **au 1er juillet 2021**.

Au regard de ces éléments, Il est proposé l'affectation de cette dotation au programme d'investissement VOIRIE 2021 présenté ci-dessus et d'arrêter le plan de financement comme suivant :

Coût des travaux d'investissement en voirie .....**69 953.70 € HT**

**Plan de Financement :**

Aide du Conseil Départemental au titre du plan Mayenne Relance .....34 862.00 €

Autofinancement.....35 091.70 €

**Calendrier prévisionnel**

Le commencement des travaux est prévu **début MAI 2021**.

L'opération étant cohérente avec les schémas départementaux, il est proposé de retenir les travaux d'investissement VOIRIE 2021 dans le cadre de la dotation «Mayenne Relance – volet communal » dont la commune peut bénéficier.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime,
- **APPROUVE** le programme de travaux de voirie 2021 avec un commencement de travaux prévu début mai 2021,
  - **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus pour la partie investissement,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de **34 862 €**,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

<b>QUESTION 2</b> <b>Délib 2021-01-02</b> <b>Délib 2021-01-03</b>	<b>COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES</b>
---	---

1et 2 - Crédits Scolaires et classe découverte 2021 à l'école publique

Julie CHARPENTIER, Adjointe responsable de la commission Enfance - Affaires Scolaires informe l'assemblée des conditions antérieures d'attribution des crédits scolaires et séjours auprès de l'école publique.

Les crédits 2021 sont présentés à l'assemblée avec une proposition d'augmentation de 1% des forfaits et une diminution de 50 % de la dotation « sorties » considérant que les crédits 2020 n'ont pas été utilisés en totalité du fait de la crise sanitaire liée au covid 19.

Il est présenté également la sollicitation de l'école publique « les mille mots », d'une aide au financement d'une classe découverte. Ce projet concerne les 23 élèves de CE qui se déroulera sur 5 jours en avril 2021 à Torcé Viviers en Charnie. L'objectif est de faire découvrir aux élèves quelques monuments et musées du secteur en mettant l'accent sur l'histoire.

Le coût du séjour est de 314.91 € par élève.

Il est précisé les plafonds de subventionnement votés en décembre 2019 à savoir :

-270 € pour la classe découverte

-531 € pour la classe montagne

sur lesquels la commune participe à hauteur de 1/3.

Après exposé, sur proposition de la commission Enfance - Affaires Scolaires, le Conseil Municipal unanime :

**VOTE** les crédits scolaires suivants :

ANNEE CIVILE 2021	ECOLE PUBLIQUE "les mille mots"		
	crédit à l'élève	nombre d'élèves	TOTAL
FOURNITURES SCOLAIRES	45,59	87	3 966,33
CREDITS SUPPORTS PEDAGOGIQUES	7,15	87	622,05
FONCTIONNEMENT COURANT et SORTIES	7,88	87	685,56
Coopérative Scolaire (50 % de 15,76€)			
CLASSE DECOUVERTE EN AVRIL 2021	90 € x nombre d'élèves		
	Nombre de séances	Coût à l'unité	
PISCINE ERNEE (8 séances x 2 créneaux X 70 €)	16	70	1 120,00
PISCINE : cars	Paiements directs auprès du transporteur		

Le crédit au titre du « *pass'sport Ecoles* » sera prévu lorsque la participation à l'élève sera connue.

**MAINTIENT** le plafond subventionnable des classes de découverte (hors montagne) à **270 €**.

**VALIDE** la participation à hauteur de 1/3 de cette somme pour le séjour prévu en avril 2021 dans le centre PEP53 de Torcé-Viviers-en-Charnie pour les élèves de CE de l'Ecole Publique soit une aide 90 € par élève participant, sur remise de la liste

### 3 – Accueil Loisirs d'Été avec l'association « ça coule de source »

Julie CHARPENTIER, Adjointe responsable de la commission ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES présente la prestation d'accueil des enfants de 3 à 10 ans, au sein de l'association Ça Coule de Source, en centre d'été du 7 juillet au 30 juillet 2021 (soit 17 jours).

La commune du Bourgneuf-la-Forêt confie à Ça Coule de Source l'organisation et l'animation (activités culturelles, sportives et manuelles) pour tous les enfants de 3 à 10 ans avec l'accueil maximum de 8 places pour les 3-6 ans et 12 places pour des 7-10 ans. Les inscriptions se feront à la journée.

Les familles déposeront les enfants soit à Port-Brillet, soit à la Brûlatte. Un système de navette sera mis en place pour le transport des enfants entre les deux communes. Un accueil de garderie et de restauration du midi sont également proposés et facturés directement auprès des familles.

Les familles devront souscrire à l'adhésion annuelle auprès de l'association afin que chaque enfant accueilli puisse être couvert par l'assurance contractée par l'organisateur du séjour.

Pour couvrir une partie des frais et permettre aux familles du Bourgneuf-la-Forêt de bénéficier des tarifs de l'association, il est demandé une participation financière à la commune de **3 101 €** et la prise en charge des navettes Port-Brillet/La Brûlatte .

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de :

**EMETTRE** un avis favorable à l'accueil des enfants 3 à 10 ans, 17 jours en juillet, au sein de l'association Ça Coule de Source,

**PROCEDER** au versement de la somme de **3 101 €** et au remboursement des frais de navette auprès de l'association Ça Coule de Source.

**AUTORISER** le Maire à signer la convention fixant les modalités d'organisation et financières avec l'association Ça Coule de Source.

**DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes décisions relatives à ce partenariat.

### 4 – PEDT – conditions d'intervention des Francas

Le PEDT (Projet Educatif De Territoire) arrive à échéance au mois de juin 2021.

C'est un document écrit qui mobilise toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les temps scolaires et d'autre part les activités péri et extra scolaires y compris le restaurant scolaire. Il est construit en cohérence avec le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) qui arrivera à échéance fin 2021. Y est défini le déroulement (horaires et grandes lignes de contenu) de la journée journée/semaine/année de l'enfant pour son bien-être, sa réussite éducative, son épanouissement, son

développement personnel. Etabli pour 3 ans il permet, le cas échéant, l'accès à des financements spécifiques de l'Etat pour des temps périscolaires.

Pour ce 3<sup>ème</sup> PEDT, il est proposé de solliciter l'association « les Francas » pour :

- Un accompagnement à l'animation de la démarche de co construction avec les différents partenaires concernés : institutions, élus, parents, agents,... sur des temps de comité de pilotage et de réunions de consultation,
- Un accompagnement à la relecture du document et à la méthode de suivi / évaluation de la démarche,
- Son savoir-faire dans le domaine de l'animation et de l'éducation populaire, visant à apporter un éclairage technique et une ouverture sur d'autres expériences d'animation.

Le montant de la prestation en tarif non adhérent s'élève à 1 585 €.

Aussi, après cette présentation des missions et activités de l'association, le Conseil Municipal à l'unanimité confirme la prestation auprès des Francas.

<b>QUESTION 3</b> <b>Délib 2021-01-04</b>	<b>MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX</b>
--	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de mise en disponibilité, pendant 5 ans, de Monsieur Christophe RENOULT, cuisinier au restaurant scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Suite à la déclaration de vacance de poste sur Emploi Territorial, la candidature de Monsieur François PORTIER, cuisinier sur le grade d'adjoint technique, a été confirmée par mutation, à temps complet, à effet au plus tôt en mars et au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2021, en fonction du recrutement d'un nouveau cuisinier par la commune de départ (Saint-Denis d'Anjou).

Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**OUVRE** le poste de cuisinier à temps complet, sur le grade d'Adjoint technique, au tableau des effectifs communaux.

<b>QUESTION 4</b> <b>Délib 2021-01-05</b>	<b>ECHANGES D'IMMEUBLES RURAUX</b> <b>REMBOURSEMENT QUOTE PART FRAIS NOTARIES</b>
--	--

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 septembre 2013 décidant le remboursement des frais d'actes auprès des coéchangistes à hauteur de 75% de la somme provisionnée auprès du notaire.

Les actes du secteur 2 ont été signés le 10 mars 2020. La rédaction des actes du dernier secteur (n° 3) devrait commencer au cours du 1<sup>er</sup> semestre avec les difficultés rencontrées suite à des actes de succession complexes.

Considérant que pour procéder au remboursement de la quote part des frais, il y a lieu de prendre une délibération complémentaire à celle du 9 septembre 2013 précisant nominativement les bénéficiaires et les montants alloués à chacun.

La dépense sera portée à l'article 6574 « subvention à des personnes de droit privé ».

Aussi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les remboursements des frais notariés suivant le tableau ci-dessous :

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ACTES NOTAIRES DANS LE CADRE DES ECHANGES D'IMMEUBLES RURAUX  
Liste des bénéficiaires 2021  
suivant état du 11/12/2020 de la SELARL FOUGERET ET PRODHOMME

BENEFICIAIRES	PROVISION	REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE 75%
Consorts BAUDRON (enfants Gilles BAUDRON)	205,24	153,93
TOUVAIS Dominique 33 La Clerberie Aubert 53410 LE BOURGNEUF-LA-FORET	237,41	178,06
M BAUDRON pour la GFA DE VRIE 10 Bd des Marronniers 53410 LE BOURGNEUF-LA	205,24	153,93
Hugues DE MAYNARD 8 Château de Fresnay 53410 LE BOURGNEUF-LA-FORET	285,72	214,29
Thérèse MERIENNE "Ollon" 53300 SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES	124,75	93,56
<b>TOTAL DES REMBOURSEMENTS PAR LA COMMUNE - SECTEUR 2</b>	<b>1 058,36</b>	<b>793,77</b>

**QUESTION 5** | **PROJET ACQUISITION AUTOLAVEUSE ET OUVERTURE DE**  
**Délib 2021-01-06** | **CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021**

Michel BOUILLON et Yohann FOUASSIER, adjoints présentent à l'assemblée les fiches techniques des deux autolaveuses qui pourraient convenir au nettoyage du sol parquet de la salle des sports.

Considérant que ce matériel pourrait également permettre le nettoyage de la salle du restaurant et des sanitaires de la salle des sports, sur leur proposition,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**CONFIRME** le choix de l'autolaveuse autotractée TGB6055T de chez Numatic International de CHELLES (77) au prix TTC de .....6 580.38 €

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal dans la limite du ¼ des crédits de l'année N-1 comme le prévoit l'article L.1612-1 du CGCT

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :**

**Ouverture de l'opération 198 – MATERIEL – EQUIPEMENT 2021 - 2025**

Article 2188 – Autres immos corporelles ..... 10 000 €

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021.

**QUESTION 6** | **REMBOURSEMENT A LA COMMUNE**  
**Délib 2021-01-07** | **SUBVENTION 2020 PAR L'ASSOCIATION BASKET**

Yohann FOUASSIER, adjoint responsable de la commission Animation – Relations Association informe le conseil municipal de la proposition de l'ASL LE BASKET LE BOURGNEUF-LA-FORET de reversement de la subvention attribuée par la commune du Bourgneuf-la-Forêt en 2020.

Cette subvention d'un montant de 1 895.10 € n'a pas été nécessaire pour le fonctionnement de l'association qui a décidé lors de son assemblée générale du 30 juin 2020, de sa mise en sommeil administrative et sportive.

Aussi, le Conseil Municipal unanime

**ACCEPTE** le remboursement de la somme de 1 895.10 € par l'association ASL LE BASKET LE BOURGNEUF-LA-FORET.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au recouvrement. La recette sera portée à l'article 7713 « Libéralités reçues » du budget de la commune

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Restructuration locaux scolaires Ecole Publique

La 1<sup>ère</sup> réunion du comité de pilotage s'est déroulée le 7 janvier avec la présence des élus, du corps enseignants, de la Présidente de l'APE, d'agents et Monsieur COURTOIS de Préprogram.

Il en ressort une conduite de réunion intéressante avec une écoute des utilisateurs du fonctionnement actuel de l'école et de ses locaux.

Une consultation a été lancée auprès de 3 cabinets de géomètres pour le levé topographique.

Sur conseil de Monsieur COURTOIS, une modification du zonage UA du site actuel de l'école en UL a été demandée dans le cadre de la procédure de modification 1 lancée en décembre 2020 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

### Fibre optique

Un courrier a été transmis aux propriétaires de haies à élaguer afin d'apporter des précisions, sur les modalités d'élagages possibles via le Département pour ceux qui le souhaiteraient, moyennant une facturation de 4 à 6 € le ml. Les non imposables peuvent bénéficier de la gratuite sur envoi de l'avis de non imposition.

Séance levée à 22 heures 50